

## Fiche d'examen au cas par cas pour les zonages d'assainissement visés par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

### Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4

#### (Liste indicative d'informations à fournir)

YM (DREAL Rhône Alpes) le 15/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

### I. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :

Procédure concernée		Territoire concerné
Élaboration	Révision	joindre une carte du périmètre

#### 1.0. Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision) :

La commune a par ailleurs consisté à redéfinir les zones AC et AUC en fonction  
 - des nouveaux logements  
 - des travaux d'assainissement réalisés  
 - du futur PLU

#### 1.1. Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement) ?

Oui (2003)  Non

#### 1.2. Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?

Oui  Non

#### 1-3. Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :

Les perspectives d'urbanisation inscrites dans le PLU et qui concernent  
 essentiellement les zones U prévues au Bourg et en périphérie  
 (les plantées le Tenier le grand logis), secteurs déjà desservis  
 par l'assainissement collectif.

#### 1.4. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui 2002/2003  Non

#### 1.5. Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/traitement des eaux pluviales :

- Collecte des eaux usées : Unitaire : 30% Séparatif : 70%  
 le réseau dessert 140 abonnés pour environ 350 habitants en compte 2000  
 Il y a 4 achistes raccordés dont 1 restaurant et 1 adapei (SDEPH)  
 - Traitement eaux usées : Bassin d'infiltration à percolation d'une capacité de 450 EqH  
 Rejet dans le cours d'eau "la Durèze"  
 Fonctionnement Qualifié de BON  
 - Mesures particulières visant à limiter le ruissellement à la source :

Oui

Non

Ouvrages de rétention/traitement eaux pluviales :

Dimensionnement demandé : Rése de versu 30ans /  
stockage de 240m3/ha imperméabilite / debit fuite 15l/s/ha

1.6. Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :

La Commune compte 140 logements : 53 ANC avec 1 impact sanitaire  
34 ANC incomplets mais sans impact avé  
50 ANC Complet

1.7. Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant :

Pour l'ANC, les sols sont défavorables à l'infiltration

## 2 Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) :

Zone de montagne :

Oui Non

Zone littorale :

Oui Non

Zone de baignade

Oui Non

Zone conchylicole

Oui Non

Présence d'un périmètre de protection de captage

Oui Non

Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole

Oui Non

Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE)

Oui Non

Présence de nappes phréatiques sensibles

Oui Non

## 3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez les :

\* NON

\* OUI : description et effets attendus :

3.2 S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :